

Procès verbal du Conseil Municipal du 9 février 2026

Le lundi 09 février 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Nelly GINESTET, le Maire.

Présents : Nelly GINESTET, Jude CAVAILLE, Géraldine SUTERA, Marie-Pierre RIVIERE, Jean-Luc JOUGLAS, Sylvain VERMANDE, Caroline PERIE, Alain IDEZ, Rose-Marie BONNET, Thierry NOUGARET, Didier BENNE, Dominique POMPOUGNAC, Jean-Claude CUBAYNES

Excusés Pouvoirs : Laurent DEPEYROT représenté par Rose-Marie BONNET, Nicole VERDIE représentée par Nelly GINESTET

Secrétaire de la séance : Dominique POMPOUGNAC

Ordre du jour :

- 1- Délibérations :
 - Désignation d'un secrétaire de séance.
 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 janvier 2026.
 - Rénovation du Club House de Foot : financements auprès de l'Etat (DETR, Fonds Vert), de la Région et du Département du Lot.
 - Location salle des fêtes : tarification exceptionnelle.
- 2- Présentation du Compte Financier Unique 2025 avant validation le 24 février.
- 3- Questions et informations diverses

1-Délibérations du Conseil :

Désignation du secrétaire de séance (N° DE_009_2026)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Dominique POMPOUGNAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 15 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- De nommer Monsieur Dominique POMPOUGNAC secrétaire de séance du Conseil Municipal du 9 février 2026.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 janvier 2026 (N° DE_010_2026)

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 janvier 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 janvier 2026.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Demande de subventions pour le projet de rénovation du club house de football création d'un espace communal "le rendez-vous de Flaujac" auprès de l'Etat (DETR), Etat (Fonds Vert), du Département et de la Région (N° DE_011_2026)

Le club house du foot a été construit dans les années 1980. Il est aujourd'hui fermé au public en raison de sa vétusté et de sa non-conformité. Deux objectifs dans ce projet de réhabilitation du club house :

- Susciter la participation citoyenne pour définir avec elle l'usage futur du bâtiment
- Réhabiliter le bâtiment et doter la commune d'un nouvel équipement permettant le développement du lien social

La réhabilitation prend en compte également le bâtiment du vestiaire adossé au club house. Les deux bâtiments bénéficieront du désamiantage des deux toitures ainsi qu'une rénovation des deux façades pour créer une unité visuelle

Les enjeux environnementaux sont pris en compte grâce à la récupération des eaux pluviales pour alimenter les sanitaires ainsi que la création de l'isolation intérieure et du mode de chauffage (pompe à chaleur)

L'harmonie du site est conservée. Les pèlerins du chemin de Compostel pourront toujours trouver l'alimentation en eau potable et du mobilier extérieur pour un temps de pause. Le bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite

Madame le Maire expose qu'un premier plan de financement avait été validé lors de la séance du 6 janvier 2026. Cette délibération est proposée pour tenir compte de nouvelles opportunités de participations financières (Etat, Fonds Vert Région). De plus, le coût prévisionnel tient compte d'études techniques et du contrat de maîtrise d'ouvrage avec le SDAIL. Ce nouveau plan de financement permet de diminuer l'autofinancement de la commune.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>		
État DETR	103 486 €	30 %
Région	18 041 € 20 % (sollicité sur l'efficacité énergétique)	5.22 %
Etat Fonds Vert	38 003 € 40 % (sollicité sur l'efficacité énergétique)	11.02 %
Département FAST	103 486 €	30 %
TOTAL HT	263 016 €	76.24 %
<i>Auto-financement</i>		
Fonds propres	81 938 €	23.76 %
TOTAL GENERAL	344 954 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2^{ème} semestre 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2^{ème} semestre 2027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 344 954 € HT
- d'approuver le plan de financement exposé
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État-DETR, Etat-Fonds Vert, du Département et de la Région

D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Location de la salle des fêtes : tarification exceptionnelle (N° DE_012_2026)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le four et les plaques à gaz de la cuisine ne sont plus fonctionnel.

Elle indique également que les personnes qui avaient réservé la salle avant ce dysfonctionnement se retrouvent dans l'obligation de louer un four ce qui leurs génèrent des dépenses supplémentaires. Le coût de la location du four auprès d'un professionnel s'élève à 95 €.

Il est précisé que cette tarification exceptionnelle ne s'appliquera pas aux personnes qui en avait été préalablement informé

Madame le Maire demande à l'assemblée que ce coût supplémentaire de 95 € soit déduit du prix de la location de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De déduire la somme de 95 € au prix de la location de la salle des fêtes
- D'autoriser Mme le Maire à établir les titres de recettes correspondants
- De mandater le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette tarification exceptionnelle.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

2- Présentation du Compte Financier Unique 2025 avant validation le 24 février.

Il est donné lecture des résultats détaillés du compte financier unique 2025 (voir tableau joint au présent procès-verbal)

Le vote du compte financier unique aura lieu le 24 février 2026 lors du prochain conseil municipal.

3- Questions et informations diverses.

- ✚ La commission des finances se réunira le 18 février 2026 pour préparer et élaborer le budget primitif 2026.
- ✚ Jean-Marc CAVAILLE et Thierry NOUGARET évoquent la possibilité d'adhérer à la Collectivité Forestière du Département (dans le cadre des obligations légales de débroussaillage) en particulier pour le risque incendie.

La gestion de la forêt est une préoccupation tant pour la commune que pour les particuliers. La cotisation serait de 150 €. Il est suggéré de faire intervenir cet organisme auprès du Conseil Municipal

- ✚ Dépôt de déchets sauvages : Il a été aperçu récemment des dépôts de déchets sauvages à divers endroits de la commune. Il est nécessaire d'évacuer ces déchets, car cela peut inciter d'autres personnes à y déposer les leurs.
- ✚ Demandes de subventions : La commune a reçu diverses demandes de subventions. Elles seront évoquées lors de la préparation du budget primitif 2026.
- ✚ Défi familles : la clôture aura lieu le vendredi 13 février 2026 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Flaujac-Poujols. Soirée gratuite et ouverte à tous.

La séance est levée à 20 heures.

Nelly GINESTET
Le Maire

Dominique POMPOUGNAC
Secrétaire de séance